

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-2011 du 08/10/2026

Délégation de signature du 6 octobre 2026

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Service d'Appui aux Ressources Humaines

RÉSUMÉ

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Date d'application : 06/10/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-26-1689 DU 03/08/2026

La directrice du service d'appui aux ressources humaines (SARH) :

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2017 relatif au service d'appui aux ressources humaines de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2025 portant nomination dans un emploi de direction de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la convention de délégation de gestion signée le 4 juillet 2012 entre le secrétariat général et la DRESG concernant les dépenses d'action sociale (programme 218) ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques portant transfert de missions du service des ressources humaines (SRH) au service d'appui aux ressources humaines (SARH) du 2 septembre 2022, modifiée par la décision du 17 juillet 2024 ;

Vu le décret n° 2026-658 du 22 juillet 2026 portant déconcentration de la gestion de certains personnels et délégation de signature à la direction générale des Finances publiques et l'arrêté du 22 juillet 2026 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion de certains personnels de la Direction générale des Finances publiques.

Décide :

Article 1 – Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté du 28 décembre 2017 susvisé, Mme Valérie SAIGNE, Directrice du SARH, délègue sa signature d'ordonnatrice secondaire, à l'effet de signer tous actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des opérations suivantes sur le programme 156, pour :

- des dépenses de personnels, en paie sans ordonnancement préalable (PSOP) ;
- des dépenses de personnels, en paie avec ordonnancement préalable (hors PSOP) ;
- des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- des dépenses d'action sociale ;
- le recrutement et le renouvellement des contrats à durée déterminée (CDD) ;
- la gestion des sanctions disciplinaires prononcées au titre du premier groupe pour les agents de catégories A, B et C ;
- les opérations de mutation et d'affectation au niveau local ;
- la production de factures internes liées à des recettes non fiscales assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances et des comptables assignataires « Division de la comptabilité et des autres opérations de l'État » des directions départementales des Finances publiques du Val-de-Marne (94) et de Seine-Saint-Denis (93) et de la direction régionale des Finances publiques de la région Île-de-France et de Paris (75), pour les dépenses de personnel du titre 2 sans limitation de montant à :

– Mme Anne TARDIEU, administratrice hors classe, directrice adjointe.

Article 2 – Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté du 28 décembre 2017 susvisé, Mme Valérie SAIGNE, Directrice du SARH, délègue sa signature d'ordonnatrice secondaire, à l'effet de signer tous actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des opérations suivantes sur le programme 156, pour :

- des dépenses de personnels, en paie sans ordonnancement préalable (PSOP) ;
- des dépenses de personnels, en paie avec ordonnancement préalable (hors PSOP) ;
- des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- des dépenses d'action sociale ;
- le recrutement et le renouvellement des contrats à durée déterminée (CDD) ;
- les opérations de mutation et d'affectation au niveau local ;
- la production de factures internes liées à des recettes non fiscales assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances et des comptables assignataires « Division de la comptabilité et des autres opérations de l'État » des directions départementales des Finances publiques du Val-de-Marne (94) et de Seine-Saint-Denis (93) et de la direction régionale des Finances publiques de la région Île-de-France et de Paris (75), pour les dépenses de personnel du titre 2 sans limitation de montant à :

- Mme Agnese MACCARI, administratrice des Finances publiques adjointe, chargée du pôle ressources humaines de direction ;
- Mme Kristell FLOCH, administratrice des Finances publiques adjointe, chargée du centre de services des ressources humaines ;
- Mme Myriam GENDRE-CORDIER, administratrice des Finances publiques adjointe, chargée du pôle affaires générales, budget et logistique ;

- M Xavier TANGUY, inspecteur principal des Finances publiques, chargé du pôle évolution de carrière ;
- Mme Nathalie RICHARD, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au sein du pôle affaires générales, budget et logistique ;
- Mme Anne LEFEBVRE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointe au sein du pôle ressources humaines de direction ;
- Mme Florence GÉRARD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointe au sein du pôle ressources humaines de direction ;
- Mme Nathalie MARTIN-VALIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, adjointe au sein du pôle ressources humaines de direction ;
- M. Cyril GOLDSTEIN, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au sein du pôle affaires générales, budget et logistique ;
- Mme Béatrice MUGNIER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au sein du centre de services des ressources humaines ;
- M. Benjamin DUHOUX, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au sein du centre de services des ressources humaines.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et devis entrant dans le champ de la présente délégation.

I - Pour le pôle affaires générales, budget et logistique

I – A - Délègue sa signature d'ordonnatrice secondaire pour les opérations du SARH, sur le programme 156, relatives à :

- des dépenses de personnels, en paie sans ordonnancement préalable (PSOP) ;
- des dépenses de personnels, en paie avec ordonnancement préalable (hors PSOP) ;
- des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- des dépenses d'action sociale ;
- la production de factures internes liées à des recettes non fiscales assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances et du comptable assignataire de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

- sans limitation de montant pour les dépenses de personnel de titre 2 ;
- sans limitation de montant pour la création et la validation des Recettes Non Fiscales, ainsi que des dépenses de fonctionnement dans les applications financières de l'État concernant :
 - la création et la validation des demandes d'achat (DA) ;
 - la validation des services faits ;
 - la création et la modification des Tiers ;
- avec limitation de montant concernant :
 - la signature des ordres de paiement ;

- la signature des ordres de recettes ;
- la signature des bons de commande et des devis.

I – B - Pour le service Budget :

Dans la limite de 20 000 € toutes taxes comprises (TTC) pour les agents A :

- M. Vincent HAIMART, Inspecteur des Finances publiques

Dans la limite de 10 000 € TTC pour les agents B :

- Mme Vineda DUCHEMANN, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Nathan CASTELER, contrôleur des Finances publiques.

Dans la limite de 2 000 € TTC pour les agents C :

- M. Nathan CASTELER, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Gwénola REBILLARD, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M. Victor MACHADO, contractuel de catégorie C.

I – C - Pour le service Logistique :

Dans la limite de 20 000 € TTC pour les agents A :

- M. Laurent VOGLER, inspecteur des Finances publiques ;

Dans la limite de 2 000 € TTC pour les agents B :

- M. Franck LEGRESSUS, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Candice LE JAN, contrôlease des Finances publiques.

I – D - Pour la mission Frais de déplacements et congés bonifiés :

Dans la limite de 20 000 € TTC pour les agents A :

- Mme Marie MANCEAUX, inspectrice des Finances publiques.

Dans la limite de 10 000 € TTC pour les agents B :

- Mme Blandine MOUSSOKI, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Nathalie CHARBONNEAU, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Cindy FERNANDES, contrôlease des Finances publiques.

Délégation de signature est donnée à l'effet de procéder dans la limite de leurs attributions et compétences, à la validation des remboursements de frais de déplacement, comprenant les congés bonifiés à :

- Mme Marie MANCEAUX, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Blandine MOUSSOKI, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Nathalie CHARBONNEAU, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Cindy FERNANDES, contrôleuse des Finances publiques.

Délégation de signature est donnée à l'effet de procéder dans la limite de leurs attributions et compétences, aux écritures et saisies effectuées dans le cadre des applications financières de l'État, à :

- Mme Marie MANCEAUX, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Blandine MOUSSOKI, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Nathalie CHARBONNEAU, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Cindy FERNANDES, contrôleuse des Finances publiques.

Délégation de signature est donnée à l'effet de procéder à la signature des ordres de recettes relatifs aux indus des frais de déplacement et des congés bonifiés en vue de l'établissement des titres de recettes :

Dans la limite de 20 000 € TTC pour les agents A :

- Mme Marie MANCEAUX, inspectrice des Finances publiques.

Dans la limite de 2 000 € TTC pour les agents B :

- Mme Blandine MOUSSOKI, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Nathalie CHARBONNEAU, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Cindy FERNANDES, contrôleuse des Finances publiques.

II - Pour le pôle ressources humaines de direction.

Délègue sa signature d'ordonnatrice secondaire pour les opérations du SARH, sur le programme 156, relatives à :

- des dépenses de personnels, en paie sans ordonnancement préalable (PSOP) ;
- des dépenses de personnels, en paie avec ordonnancement préalable (hors PSOP) ;
- des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- des dépenses d'action sociale ;
- le recrutement et le renouvellement des contrats à durée déterminée (CDD) ;
- les opérations de mutation et d'affectation au niveau local ;
- la production de factures internes liées à des recettes non fiscales assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances pour les dépenses de personnel de titre 2 et à la validation dans CHORUS des engagements juridiques et services faits, sans limitation de montant, à :

- Mme Thi Thu HIDALGO, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Solange SALEM, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Christine JOURNET, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Sandrine CANTET, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Lauriane PAPA, cadre A détachée du ministère de la justice ;
- M. Sébastien DESORME, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Hanane NAJIM, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Clarisse DAVID, inspectrice des Finances publiques ;
- M Samuel DORE, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Magali MACHTROU, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Nathalie OCHI, contractuelle de catégorie B ;
- M. Fabrice RATTIER, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Nathalie BUSOLINI, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Florence ZAEFEL, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Laurent SAUTRON , contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Clarisse JEAN LOUIS, contrôlease des Finances publiques ;
- M. José Francis EPOH ADYANG, contrôleur des Finances publiques
- Mme Christelle FANCHIN, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Mirabelle SCHLATTER, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Laure LABY, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Marie-Laurence CARDIA, contrôlease des Finances publiques ;
- M Philippe PRADON, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Melissa SANCHEZ, contrôlease des Finances publiques
- Mme Assya MHAMDI, agente administrative principale des Finances publiques ;
- Mme Mathilde LO TAI YAM, agente administrative principale des Finances publiques.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et les devis sans limitation de montant.

III - Pour le centre de services des ressources humaines.

Délègue sa signature d'ordonnatrice secondaire pour les opérations du SARH, sur le programme 156, relatives à :

- des dépenses de personnels, en paie sans ordonnancement préalable (PSOP) ;
- des dépenses de personnels, en paie avec ordonnancement préalable (hors PSOP) ;
- des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- des dépenses d'action sociale ;
- la production de factures interne liées à des recettes non fiscales assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances et du comptable assignataire de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris pour les dépenses de personnel de titre 2 et à la validation dans CHORUS des engagements juridiques et services faits, sans limitation de montant, à :

- Mme Chantal JEAN-MARIE-DESIREE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Marie-Hélène KUBIEZ, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Marie-Hélène SIBILEAU, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Héloïse MONTILLET, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Jacinthe FAMILDOUST, contractuelle de catégorie A ;
- M. Sébastien DUFRENNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Fabienne FREDERIC, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Vanessa PICARD, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Marie-Laure GUYARD, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Josepha MATONDZI, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Marc OUDINOT, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Syndia MAKOUKE, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Sophie RENAULT, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Christophe SEROU, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Pablo BARRIO, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Déborah GAFSOU, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre PARFAIT, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Thérèse BOUVART, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Myriam VALLEIX, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Frédéric MARGOT, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Cécile DOUSSOT, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Édith CASTRO, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Karen SALMASO, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Lyzie OBERTAN, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Marion VANDECASTEELE, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Mohamed DJAFFAR, contrôleur des Finances publiques.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et les devis sans limitation de montant.

Article 3 – Dans le cadre de la décision de transfert du 02 septembre 2022 modifiée le 17 juillet 2024, Mme Valérie SAIGNE, directrice du SARH, délègue sa signature d'ordonnatrice secondaire pour les opérations relatives aux décisions afférentes aux avancements d'échelon des agents de catégorie A, B, C et des cadres supérieurs détachés dans le statut d'emploi de la DGFIP ainsi que des administrateurs des Finances publiques, administrateurs de l'État et corps assimilés, et avancements de chevron des cadres et cadres supérieurs détachés sur l'emploi de chef de service comptable (CSC) et chef de service administratif (CSA), des Administrateurs des Finances publiques adjoints (AFIPA) à l'échelon spécial, à :

- Mme Anne TARDIEU, administratrice hors classe, directrice adjointe ;
- M Xavier TANGUY, inspecteur principal des Finances publiques, chargé du pôle évolution de carrière ;
- Mme Ingrid IGOUT, attachée d'administration de l'État au sein du pôle évolution de carrière ;
- M. Yassin AHAMRI, inspecteur des Finances publiques au sein du pôle évolution de carrière ;
- Mme FALL NDIR Mame, inspectrice des Finances publiques au sein du pôle évolution de carrière ;
- Les autres responsables de pôles.

Article 4 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

LA DIRECTRICE DU SARH

VALÉRIE SAIGNE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756